cohérence territoriale

Enquête publique sur le schéma de cohérence territoriale

Le SCOT engage le développement à venir de la vallée de l'Ariège. L'occasion de travailler à une vision commune de l'avenir./ Photo DDM, F.R.

l'essentiel

Les Ariégeois vont pouvoir donner leur avis sur le schéma de cohérence territoriale de la vallée de l'Ariège qui concerne 98 communes. Le SCOT engage le développement de l'Ariège pour l'avenir.

Les Ariégeois et plus particulièrement les 80 000 habitants de la vallée de l'Ariège, de la communauté de communes de Saverdun à la communauté de communes de Tarascon en passant par Pamiers, Varilhes et Foix, vont pouvoir donner leur avis sur le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la vallée de l'Ariège.

Ce schéma, qui a été travaillé pendant trois ans par les élus représentant les intercommunalités au sein du syndicat mixte du SCOT de la vallée de l'Ariège, est essentiel pour le développement futur de cette zone qui couvre 98 communes où vivent 80 000 personnes soit la moitié de la population départementale. Une zone très importante économiquement également avec 30 500 emplois recensés.

Logement, développement économique et commercial, agriculture, environnement, transport, le SCOT embrasse l'ensemble de ces questions pour arrêter des priorités. Ce SCOT doit permettre aux 98 communes du territoire de se doter d'un projet d'urbanisme commun.

Ces communes devront passer leurs projets de développement au tamis du SCOT. Certains élus s'inquiètent déjà, par exemple, des limitations d'implantation de nouveaux lotissements sur leur territoire. Certains craignent « le gel » de certaines zones.

D'autres comme les représentants du monde agricole ont pesé pour arrêter le grignotage et le mitage de l'espace agricole au profit de zones pavillonnaires ou de zones d'activités pas toujours remplies. Le mot-clé dans SCOT c'est la cohérence souhaitée par les décideurs pour éviter le gaspillage de l'espace : zones commerciales, zones d'activité, lotissements...

Une véritable révolution en préparation. Il n'y a plus qu'à l'engager. En commençant, par exemple, par donner son avis.

Enquête publique, mode d'emploi

L'enquête publique sur le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la vallée de l'Ariège a lieu du 29 septembre au 12 novembre 2014. Les habitants de 98 communes sont appelés à donner leur avis. Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront consulter le dossier de SCoT sur le site internet **www.scot-vallee-ariege.fr** ; un registre d'enquête est mis à la disposition de chaque commune, intercommunalité ainsi qu'au siège administratif du Syndicat Mixte du SCoT à Verniolle.

Un exemplaire papier du SCOT sera consultable au siège administratif du Syndicat mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège à Verniolle, au siège des Communautés de communes de Saverdun, Pamiers, Varilhes, Foix et Tarascon-sur-Ariège, ainsi que dans les mairies de Saverdun, Mazères, Pamiers, Saint-Martin-d'Oydes, Varilhes, Foix, Serres-sur-Arget, Saint-Paul-de-Jarrat, Tarascon-sur-Ariège et Saurat, désignés comme lieux d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Un rapport sera arrêté le 4 mars 2015. Il exposera les modifications éventuellement apportées au SCOT.